



**Séance du Conseil communal du jeudi 16 juin 2022**

Salle communale de Duillier

M. le Président, M. Olivier Chambaz, ouvre la quatrième séance de la législature à 20h05. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à la Municipalité, ainsi qu'à quelques citoyens dans le public ainsi que Mme L. Lose, du Quotidien de La Côte.

**1. Présences**

A l'appel, 30, puis 31 membres sont présents et 13 sont excusés : Mmes C. Chagneau Vigneron, P. Maye, F. Rossier et M.-C. Santschy ainsi que MM. F. Alessandrini, F. Bucciol, Ch. Chambordon, F. Coquoz, E. Favre, Y. Hauser, Ch. Mouizi, R. Rüesch et A. Uldry. M. J. Ahlström arrive à 21h30.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de l'ordre du jour. Personne ne se manifestant,

**l'ordre du jour est adopté à l'unanimité**

**3. Adoption du Procès-verbal de la séance du 24 mars 2022**

M. le Président demande s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal.

Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022 est adopté à la majorité moins 1 abstention**

**4. Communications du Bureau du Conseil communal**

M. le Président informe sur :

*Les décès dans la commune*

Il n'y a pas de décès à déplorer, ce qui le réjouit particulièrement.

*Élections fédérales du 15 mai 2022*

Les dernières votations ont été suivies par 39 % des citoyens de la Commune. Il remercie les scrutatrices et le secrétaire présents ce jour-là pour le bon déroulement du dépouillement.

*Billets Paléo pour le mardi 19 juillet 2022*

Paléo met à disposition deux billets pour le mardi à l'ensemble des membres du Conseil communal. Des enveloppes sont à retirer auprès du Secrétaire à la fin de la séance.

*Lettre de démission de M. F. Bucciol*

M. le Président fait lecture de la lettre de démission de M. F. Bucciol qui quitte la Commune.

## 5. Communications de la Municipalité

M. le Président cède la parole à M. le Syndic

- M. M. Peytregnet informe sur

### *Le dossier LAT - Plan d'Affectation Communal*

"Ce dossier est toujours en mains du Canton, avec l'annonce du changement d'interlocuteur au sein du Service concerné. Il n'y a actuellement pas d'autres nouvelles à ce sujet.

### *Fête du 1er août*

"Cette année, la commémoration de la Fête nationale aura bien lieu, avec le soutien de l'Amicale des Pompiers. Néanmoins, la Municipalité est à la recherche de personnes qui seraient d'accord de chanter les 2 premières strophes de l'Hymne national, sachant qu'il est toujours assez difficile d'entonner ce chant et de le faire vivre jusqu'au bout. Il a contacté un chœur, mais sans succès. Alors si des personnes sont intéressées et volontaires, c'est avec plaisir qu'il les accueillera."

- M. Ch. Challande informe sur

### *La Déchetterie intercommunale*

"Lors de notre précédent conseil, je vous avais parlé de l'ouverture de l'espace troc et de son éventuelle gestion par un groupe de citoyens de Prangins. C'est donc dans cette direction que nous allons aller, à savoir qu'actuellement, les services de la voirie de Prangins s'occupe à réaménager cette espace. Vous aurez peut-être aperçu que les containers TexAid pour la récupération des vêtements ont été déplacés, libérant ainsi de l'espace qui sera dévolu à cette espace d'échange. L'organisation de la gestion de cette zone de ressourcerie doit être encore affinée avec les bénévoles de Prangins, à savoir que les éventuels citoyens de notre village qui souhaiteraient s'investir également, pourront rejoindre ce groupe. Plus d'information suivront dès que les choses se seront mises en place.

Dans les nouveautés, vous aurez aussi certainement constaté que depuis quelques temps, vous avez la possibilité de déposer vos déchets de polystyrène dans des sacs spécifiques à leur récupération. Depuis la mise en place de ce service, ce ne sont pas loin de 20 big bag qui ont déjà pu être récoltés, sachant que le recyclage de cette matière permet de fabriquer de nouveaux éléments en polystyrène : c'est une excellente opération.

Sinon, la mise en place de la signalisation et la réalisation du marquage, invitant les automobilistes à se diriger sur la droite en sortant de la déchetterie, a été réalisée. Comme déjà annoncé, il s'agit d'un essai qui devrait durer environ une année."

### *L'installation d'un défibrillateur*

"Vous l'avez peut-être aperçu, il est enfin posé juste à l'entrée de notre centre.

Une petite formation à son utilisation sera organisée à la rentrée, une invitation partira en temps opportun."

M. D. Grenno signale que ce défibrillateur n'est pas référencé sur le site "First respondeur" et que ce serait bien de leur en faire part.

### *Le trottoir à la hauteur du garage des Marais*

"Comme annoncé, nous souhaitons améliorer le trottoir situé devant le Garage des Marais et l'aide à la traversée pour les piétons sur l'autre côté de la chaussée. Ce dossier suit son cours, mais les discussions avec les différents services cantonaux prennent un peu plus de temps que prévu. Affaire en cours et informations à suivre."

- Mme C. Vanat-Gachet informe sur

#### *Les écoles - Fête des promotions*

"Les enseignantes des classes de Duillier ont décidé de faire une fête des promotions le 30 juin prochain. Il y aura certainement beaucoup de monde, et donc de voitures, aux alentours de l'école. Des parkings seront mis à disposition par la Commune, qui est partenaire pour l'organisation de cette fête.

#### *La sortie des Aînés de la Commune*

"Après deux ans d'attentes, la course a bien pu avoir lieu, dans des conditions magnifiques. C'est une sortie dans le canton de Neuchâtel qui a été au programme et qui s'est fort bien déroulée. Je remercie les membres du Conseil d'accorder chaque année le montant nécessaire à l'organisation de cette sortie."

#### *Le plan canicule*

"Avec les chaleurs actuelles, le plan canicule a été activé. Je profite de la séance de ce soir, pour demander à tout un chacun d'avoir un œil attentif aux voisins et personnes seules. Une petite visite de temps en temps pour s'assurer que tout va bien serait la bienvenue."

- Mme S. Müller informe sur :

#### *Le changement de la barrière du Petit Chemin*

"Toutes les personnes qui sont venues à pied ce soir, ont constaté que nous avons changé la barrière longeant le Petit-Chemin. Le bois, au vu de son état, a été amené à la déchetterie."

#### *Radars pédagogiques de la Commune*

"Au mois de mai, nous avons reçu un rapport de la police cantonale sur un contrôle radar à la route de Trélex qui a eu lieu le 25 avril entre 14h10 et 16h10. Le résultat est le suivant :

137 véhicules contrôlés : 21 conducteurs dénoncés

Le taux d'infractions à Duillier est de 15,33 %. En comparaison, le taux du canton, pour la période en cours, est de 3,09 %.

Nous avons été très surpris par ce résultat."

- M. C. Bosson informe sur

#### *Le bouclage conduite ESP Valire - Plaisance - Marteray*

"Le bouclage de la conduite d'eau sous-pression Valire-Plaisance-Marteray s'est réalisé dans de belles conditions et avec une bonne surprise au final. Nous avons prévu, dans le préavis, de remplacer le collecteur des eaux usées sur une longueur d'environ 43m en fonction de son état, alors que, pour finir, seuls quelques mètres étaient nécessaires. Ayant également profité de tirer une conduite de gaz, les SI de Nyon ont pris à leur charge une partie représentative des frais au niveau de la fouille. L'ensemble des travaux se monte CHF 326'000.- pour un préavis de CHF 479'300.-, soit un montant non utilisé de CHF 153'300.-."

#### *L'APEC*

"Lors du dernier Conseil intercommunal, les communes ont accepté un préavis de 8,56 Millions pour l'étude de la réalisation de la nouvelle STEP au Lavasson à Gland. Le plan d'affectation de ce nouveau site est actuellement entre les mains du canton pour un examen préalable.

Nous avons également tourné 3 capsules vidéo d'une petite minute pour tout vous expliquer !

Comment aborder le sujet d'une station d'épuration des eaux usées (STEP) sans tomber dans un jargon trop professionnel et un discours vite rébarbatif ?

L'APEC vous propose de partir à la rencontre de Marco, par le biais de trois capsules vidéo qui répondent aux questions suivantes :

- qu'est-ce qu'une STEP ?
- pourquoi une nouvelle STEP ?
- et l'environnement dans tout ça ?

Vous les trouverez prochainement sur Facebook, YouTube, le site de l'APEC et des communes."

#### *Le SDIS Nyon-Dôle*

"La quinquennale qui était prévue l'année passée et a été repoussée, faute au COVID, au 25 juin prochain. C'est l'occasion pour tout un chacun de découvrir les différentes facettes de ces hommes et femmes qui investissent une grande partie de leur temps pour une bonne cause. Dès 11h30 sur la place Perdtemps à Nyon, vous pourrez assister à toute une série de démonstration. Des flyers explicatifs sont à disposition.

#### *La nuit des Perséides*

"Pour la quatrième année consécutive, l'association Projet Perséides invite les communes à éteindre au maximum leur éclairage artificiel de 22h à 4h, dans la nuit du 12 au 13 août. Cette date coïncide avec le maxima d'une des plus belles pluies d'étoiles filantes, les Perséides. Afin de profiter de ce spectacle et de diminuer la pollution lumineuse, nous prévoyons comme l'année passée de couper l'éclairage public durant cette nuit."

## **6. Communications des délégués.es aux Associations Intercommunales**

### *APEC*

M. O. Dupuis informe sur le contenu de l'assemblée du 19 mai 2022 à Coinsins. Deux préavis ont été présentés. Le préavis 07-2022, "Demande de crédit de 8'560'000.- pour la deuxième phase de l'étude de réalisation de la nouvelle STEP" a été accepté avec 2 abstentions. Le préavis 08-2022 concernant l'exercice 2021 a été accepté à l'unanimité, de même que le rapport de gestion.

Le résultat du concours d'architecture paysagiste est tombé le 23 novembre 2021. Le projet retenu s'intitule "Limpid". Il peut être vu sur le site [www.apec-gland.ch](http://www.apec-gland.ch). Différents mandataires travaillent sur le futur projet pour la deuxième phase. Le préavis pour la demande du crédit de construction est prévu pour 2024 et, dans un scénario idéal, la réalisation en 2025. Fin de chantier et mise en service à l'horizon 2026.

## **7. Nomination d'une commission ad'hoc pour le renouvellement du parc d'éclairage public**

M. le Président demande qui serait intéressé par ce sujet. Mme R. Chambaz, P.-A Jossieron et D. Grenno se proposent pour cette commission.

## **8. Préavis N° 01-2022 " Gestion et comptes 2021"**

M. le Président demande à Mme B. Ronga, Présidente de la CoGesFin, de lire les conclusions du rapport de cette commission.

Mme B. Ronga fait lecture du rapport de la commission et propose d'accepter le préavis 01-2022 et de donner décharge à la Municipalité et à la CoGesFin pour la gestion et les comptes de l'année 2021.

M. le Président donne la parole à l'assemblée. Celle-ci n'étant pas demandée, il est passé au vote.

<b>Le préavis N° 01-2022 est adopté par 29 oui et 1 abstention</b>
--

## 9. Préavis N° 02-2022 "Signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur la parcelle N° 26 en faveur de la Fondation Equitim"

M. le Président demande la lecture des conclusions des rapports de la CoGesFin et de la commission d'Urbanisme.

Mme R. Schenker, pour la CoGesFin, lit le rapport de cette commission et conclut à l'acceptation de ce préavis.

M. P. Berger fait lecture du rapport de la commission majoritaire d'urbanisme qui propose d'adopter de ce préavis.

M. le Président relève qu'il y aura des modifications à apporter aux documents au sujet de surfaces et de volumes.

M. S. Linder lit le rapport de la commission minoritaire d'urbanisme qui conclut au rejet de ce préavis.

M. le Président donne la parole à M. le Syndic. Ce dernier précise que, contrairement à ce qui apparaît dans le rapport de la commission minoritaire, que l'on réalise ce projet maintenant ou dans dix ans, cela ne prétérite en aucun cas les propriétaires privés. Il trouve que c'est dommage que certaines personnes, dans cette salle, ne veuille pas entendre ce message, sachant également que les membres ayant rédigés le rapport minoritaire ont tout de même contribué à l'élaboration du PGA. Celui-ci a été soumis au Canton, et cette parcelle figure en zone village. Il précise que la parcelle 339, constructible, sera en zone d'utilité public et que la Commune fait donc déjà un sacrifice à ce niveau. Vouloir mettre la parcelle 26 en zone d'utilité publique est, pour lui, incompréhensible. Il aimerait également rappeler que toutes les personnes siégeant dans cette salle ont été élues par la population et que, lors de l'assermentation, elles ont promis de défendre les biens publics et le patrimoine communal. Alors lorsqu'il entend, dans certains rapports, que des propriétaires privés pourraient être prétérités, il ne peut pas cautionner cette argumentation.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme N. Schrag demande à la commission d'Urbanisme pourquoi il faudrait adopter un tel préavis par les temps d'incertitude actuels.

M. le Syndic répond qu'il ne s'agit pas tellement d'incertitude, mais plutôt de délais et de la validation, ou pas, du projet de PGA qui est actuellement soumis au Canton. Ce projet prévoit que certaines parcelles, selon le Canton, ne seront plus constructibles. Il rappelle le crédit voté par ce Conseil destiné à défendre la position municipale qui n'est pas d'accord avec cette vision. L'incertitude mentionnée dans le rapport majoritaire correspond plutôt à une interrogation sur le sort du PGA et des conséquences de son application dans le temps.

M. P. Berger, de la Commission d'Urbanisme confirme les propos de M. le Syndic au sujet de ces incertitudes. Il précise encore qu'il n'y aura pas de diminution du CUS pour cette parcelle qui est réputée constructible.

M. I. Seiler trouve qu'il y a un grand écart entre le contenu du rapport minoritaire concernant les financements de la part de la Commune et les propos des autres rapports. Il a entendu une prise de risques inconsidérée et aimerait savoir ce qu'il en est.

M. le Syndic rappelle que si la Commune devait financer ce projet de 11 millions, cela serait impossible du point des possibilités existantes. Il se réfère à des faillites communales qui ont déjà eu lieu. Il rappelle que les finances communales se portent bien depuis un certain nombre d'années, qu'il y a des infrastructures importantes à réaliser, qu'actuellement les taux hypothécaires sont en hausse et que la Commune n'a ni la capacité financière, ni le temps, ni les compétences pour gérer un projet de 11 millions. Par contre, Equitim en est actuellement capable, comme cela a été démontré dans d'autres projets réalisés et qui rapportera environ 1,6 % par année sur cent ans.

M. S. Linder trouve que ces propos se rejoignent puisqu'il est dit qu'il est urgent de ne pas réaliser des logements tout de suite. Néanmoins, la construction de l'école est une priorité, avec ou sans parking souterrain. Garder de la marge pour l'avenir paraît judicieux, construire l'école est important et réaliser du logement n'est pas urgent, surtout avec une mise en perspective avec la réalisation du PGA.

M. le Syndic revient sur ces propos en précisant que le projet actuel est à la hauteur de 11 millions. Si ce jour le projet de DDP devait être refusé, un investissement conséquent serait nécessaire au niveau de la rénovation de la Ferme Francelet.

M. S. Linder trouve tout simplement que la Municipalité arrive avec un paquet tout ficelé et il a l'impression de se retrouver dans un cul-de-sac.

Mme C. Vanat Gachet aimerait préciser que le fait de travailler avec une Fondation, permettra de pouvoir proposer des loyers abordables grâce à ce système. Si c'est la Commune qui réalise ce projet, elle ne pourra pas proposer des loyers plus bas que la norme du marché.

Mme A. Wantellet voudrait connaître les perspectives d'agrandissement éventuel, notamment les contraintes des droits de vues qui existent.

M. Ch. Challande précise que les droits de vue concernent les bâtisses actuellement derrière l'école et que cela ne concernant pas les possibles futurs logements de la parcelle 26.

Mme A. Wantellet entend bien, mais s' imagine en cas d'agrandissement, des oppositions pourraient surgir s'agissant d'un droit de superficie sur cent ans.

M. Ch. Challande est d'accord qu'il pourrait y avoir des oppositions, mais ne peut anticiper sur ceci.

Mme C. Vanat-Gachet rappelle que le choix du toit plat sur l'école est également un choix du point de vue des coûts et elle peut confirmer que cette école ne sera pas agrandie dans les 15 à 20 ans à venir, au vu des planifications actuelles.

M. le Syndic aimerait que les deux préavis 02 & 03-2022 ne soit pas mélangés. Il rappelle également que la croissance du village ne va pas exploser dans les trente années à venir et le chiffre actuellement en lien avec les possibilités du futur PGA se situerait plutôt à 1'200 habitants. Le choix actuel d'une toiture plate permettrait, éventuellement, un rehaussement d'un étage dans trente ou quarante ans.

M. C. Volery aimerait connaître la rente que payerait la Fondation Equitim et si cette dernière sera indexée au fur et à mesure des années.

M. le Syndic précise qu'elle est fixée selon les surfaces concernées, mais il propose que M. G. Basse, de la Fondation Equitim, donne quelques explications, pour autant que l'Assemblée accepte qu'il intervienne.

M. le Président demande si les membres du Conseil acceptent cette intervention, ce qui est le cas.

M. G. Basse, de la Fondation Equitim, informe qu'il est prévu que la rente soit indexée à 100 % de l'IPC chaque année afin que la Commune soit protégée de l'évolution de l'inflation.

Mme S. Guidi voudrait préciser que pour elle, faisant partie de la Commission d'Urbanisme, des interrogations demeurent, sachant qu'un consensus au sein de la Commission n'a pas pu être trouvé. Elle relève qu'il y a une certaine complexité dans ce projet, lié de près ou de loin à celui de la construction de la nouvelle école. La demande de report de ces deux préavis, au mois de mars 2022, a été faite dans ce sens, sachant qu'il y avait des imbrications contraignantes. Des explications supplémentaires ont été apportées, mais n'ont pas suffi à la commission d'Urbanisme de pouvoir se faire une idée claire et de trouver un consensus entre ses membres, sachant que M. Ch. Chambordon s'est récusé. Elle rejoint M. le Syndic quant à la prestation de serment et aimerait préciser que les chiffres mentionnés par la CoGesFin ne sont pas ceux que la Commission d'Urbanisme a reçu. Au vu de cette situation pour le moins sensible, elle annonce qu'elle demandera le vote à bulletins secrets le moment venu.

Mme H. Surber aimerait relever que ce gros projet est nouveau pour bien des membres du Conseil et elle remercie toutes les personnes impliquées et pour tout le travail fourni. Elle aimerait savoir si des réflexions ont été menées par les années passées.

M. Ch. Challande pourrait refaire l'historique en précisant qu'une maquette avait été présentée il y a quelques années déjà. L'idée était d'intégrer les classes de l'école, ainsi que l'UAPE, dans un complexe de trois bâtiments. Par la suite, la mise en place de la Zone Réservée a bloqué tout développement de ce projet, sachant que le dossier est toujours resté sur la table. Le fait de la nécessité de construire une nouvelle école a déclenché de nouvelles réflexions, sachant néanmoins que s'il n'y avait que la construction de l'école sur le bas de la parcelle, l'accès sur le haut était bloqué. C'est donc depuis ce moment-là que ce projet est à nouveau d'actualité.

M. J.-D. Macherel n'est pas insensible aux questions des uns et des autres et au débat parfois passionné de ce soir. Il pense néanmoins que quelques confusions peuvent s'installer chez certains. Afin de clarifier les choses, il pense qu'il y a deux questions qui doivent se poser : quel est le rôle de la Commune : rendement ou logement à prix correct pour nos jeunes ? Il lui semble que la solution proposée permet d'avancer assez rapidement dans ce projet, alors que dans le cas contraire et d'une gestion par la Commune, il se décalerait beaucoup dans le temps et on raterait ainsi l'objectif de pouvoir offrir des logements à des prix décents à nos jeunes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

Mme S. Guidi demande le vote à bulletin secret. Huit membres soutenant cette demande, les bulletins sont distribués. Après épouillement par les scrutateurs,

<b>le préavis N° 02-2022 est adopté par 22 oui, 8 non et 1 bulletin blanc</b>
---

#### **10. Préavis No 03-2022 "Transformation du site scolaire. Construction de 6 nouvelles classes et de locaux pour l'UAPE. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 5'433'098.-"**

M. le Président demande à la CoGesFin, à la commission d'Urbanisme, ainsi qu'à la commission ad'hoc de faire la lecture des conclusions de leur rapport.

Mme J. Tissot, de la CoGesFin, lit le rapport de la Commission en proposant de l'amender dans la mesure où le préavis 02-2022 a été adopté et que la construction du garage restera du ressort de la Fondation Equitim.

M. le Président accueille M. J. Ahlström en l'informant qu'il pourra siéger et voter, malgré son retard.

M. D. Grenno de la commission ad'hoc fait part des réflexions de cette commission et propose d'accepter ce préavis.

M. Y. Humbert, de la commission d'Urbanisme, lit le rapport de cette commission et conclut à l'acceptation de ce préavis.

Le collègue de M. G. Basse donne quelques informations sur une erreur qui s'est glissée dans le tableau financier de ce préavis. Il admet que des chiffres qui ont été transmis à la Municipalité n'étaient pas suffisamment détaillés, ce qui est une erreur de leur part, mais qu'ils sont à disposition pour les expliquer éventuellement.

M. le Président demande à l'assemblée qui voudrait intervenir.

M. le Syndic aimerait amender les conclusions de ce préavis à la suite des informations reçues d'Equitim et de la CoGesFin, cette dernière ayant effectué un travail remarquable. L'amendement serait le suivant :

1. D'accorder un crédit d'investissement de CHF 3'002'000.-, qui sera amorti sur 30 ans, pour la transformation du site scolaire de Duillier, soit la construction de 6 nouvelles classes et de locaux pour l'UAPE

2. D'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à concurrence de CHF 3'000'000.-.

Les décisions 3 et 4 restent inchangées.

Cet amendement est déposé pour donner suite à l'acceptation du préavis 02-2022 et dans la mesure où les coûts et répartitions pour la réalisation du parking souterrain ont été revus.

M. J.-D. Macherel aimerait lever un doute : il a été question de hauteur et de toiture de la futur école concernant un droit de vue. Il constate néanmoins que dans le préavis, il est mentionné que ce droit de vue passe à côté du bâtiment. Il aimerait donc des précisions à ce sujet.

Mme C. Vanat-Gachet confirme que le droit de vue est bien régi sur la vue directe et pas en lien avec la hauteur, ce qui permettrait, à terme d'ajouter éventuellement un étage si nécessaire.

Mme Ch. Trolliet a une question concernant les panneaux solaires qui représenteront 20 % de la surface de la toiture. Elle aimerait, au vu des différentes circonstances actuelles, que la Commune soit plus ambitieuse et qu'un partenariat avec la SEIC soit tout de suite mis en place et de ne pas attendre. N'ayant pas de chiffres à donner, elle ne peut pas amender ce préavis, mais elle aimerait vraiment que la Municipalité aille dans ce sens.

Mme C. Vanat-Gachet rappelle que c'est l'Association Intercommunale qui gère et paye cette construction et les communes de l'AISE ne voudront certainement pas financer l'entier d'un toit alors que ce n'est pas obligatoire. Le présent préavis englobe ce qui est nécessaire selon les règles et obligations cantonales. Par la suite, la Commune pourra réaliser un complément.

Mme Ch. Trolliet précise bien que ce soit la Commune qui augmente la surface en déposant un deuxième préavis assez rapidement.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Président propose de passer au vote de l'amendement.

**L'amendement est adopté à l'unanimité**

M. le Président passe au vote du préavis ainsi amendé.

**Le préavis N° 03-2022, tel qu'amendé, est adopté à l'unanimité**

**11. Préavis N° 04/2022 "Demande d'un crédit d'investissement de CHF 371'500.- destiné à financer les travaux de remplacement de la conduite d'eau sous pression sur l'entier du chemin de Valire"**

M. le Président demande aux rapporteurs de lire les conclusions de leur rapport.

M. O. Dupuis propose, selon avis unanime de la commission ad'hoc, d'accepter le préavis 04-2022.

Mm J. Lehmann-Tritten, de la CoGesFin, lit le rapport demandant l'acceptation de ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

M. P. Berger voudrait savoir si, dans le poste des frais de géomètre, la remise en place des points limites, qui se trouvent au milieu du chemin, est prévue.

M. C. Bosson précise que tout est prévu et qu'il s'agit d'une attribution financière sous forme d'enveloppe. Cette remise en place sera donc effectuée, de même que la mise à jour des servitudes concernant le passage des conduites d'eau, de gaz, des eaux claires et des eaux usées.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**Le préavis N° 04-2022 est adopté à l'unanimité**

## **12. Élections règlementaires**

M. le Président rappelle que des élections règlementaires doivent avoir lieu avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. Aucun Vice-Président n'étant présent, c'est Mme M. Stüssi qui vient prendre sa place pour l'élection de la/du Président.e.

### **1. Election de la/du Président.e**

M. Olivier Chambaz se représente. Il est élu tacitement et par acclamations.

### **2. Election de la/du 1er Vice-président.e**

Se présente M. Christian Chambardon. Il est élu tacitement et par acclamations.

### **3. Election de la/du 2ème Vice-président.e**

M. Olivier Dupuis est présenté par Mme Nathalie Schrag. Il est élu tacitement et par acclamations.

### **4. Election de deux scrutateurs.trices**

Se présentent Mmes Mary-Claude Santschy et Maja Stüssi, élues tacitement et par acclamations.

### **5. Election de deux scrutateurs.trices suppléants.es**

Se présentent Mme Aline de Giorgi et M. Jean Scheibling. Ils sont élus tacitement et par acclamations.

### **6. Election d'un membre suppléant à la commission de Gestion et des Finances (CoGesFin)**

M. le Président rappelle que la Présidente actuelle, Mme B. Ronga, est réputée sortante selon le Règlement du Conseil communal et que le membre suppléant entre à la CoGesFin. Il faut donc élire un nouveau membre suppléant.

M. Sébastien Maillard est élu tacitement et par acclamations comme membre suppléant.

### **7. Election d'un membre à la commission de Sécurité**

M. Jean-Daniel Macherel expose rapidement les travaux de cette commission.

M. Daniel Grenno est élu tacitement et par acclamations.

## **13. Divers et propositions individuelles**

Mme A. De Giorgi aimerait savoir ce qu'il en est des travaux qui ont actuellement lieu dans le virage de la Rue des Trois-Fontaines et des véhicules qui stationnent devant l'Edgaronette. Elle doit systématiquement passer sur la route avec ses enfants et aimerait éviter un drame à cet endroit.

Mme C. Vanat-Gachet est au courant de cette situation via les patrouilleurs scolaires. Elle a elle-même effectué des contrôles en précisant que le chargement ou le déchargement de matériel nécessaire aux entreprises était autorisé, mais qu'ensuite, les véhicules devaient être déplacés, sachant que le stationnement est interdit sur les trottoirs, que ce soit à Duillier ou ailleurs. De plus, avec les fermetures de routes dans la région, le flux de véhicules et de camions est encore plus important ces jours. Toutes les mesures possibles sont prises au niveau de la Commune, pour garantir la sécurité des piétons.

Mme A. De Giorgi complète en précisant que ce n'est pas que les véhicules de chantier, mais régulièrement des personnes habitants dans cette zone dont les voitures se trouvent sur le trottoir.

Mme B. Ronga demande si l'alternative de placer des poteaux en bordures du trottoir a été envisagée.

M. Ch. Challande rappelle que depuis des années des essais ont été effectués. L'emplacement de ces poteaux ne se trouvent jamais au bon endroit, notamment en regard des sorties des propriétés et chemins.